

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

La démarche Promeneurs du Net - « Nätvandrarna » en suédois - est apparue en Suède dans les années 2000.

L'idée étant d'installer un dialogue en ligne avec les jeunes.

En 2012, après un voyage d'étude en Suède, la Caf et le Conseil Départemental de la Manche décident de mettre en place la démarche sur leur département. Après des résultats satisfaisants, des expérimentations ont eu lieu dans le Cher (depuis 2014), dans le Morbihan (depuis 2015) et en Ardèche (depuis 2016).

Le dispositif des Promeneurs du Net a ainsi permis :

- de renforcer la relation de confiance entre les professionnels et les jeunes ;
- de faciliter la prise en charge de sujets délicats à aborder en face-à-face ;
- d'aider les jeunes à mieux identifier les professionnels comme des personnes ressources ;
- de diversifier les modalités d'accompagnement des projets des jeunes ;
- de dynamiser la politique éducative locale ;
- d'améliorer et d'intensifier les relations partenariales entre les professionnels de la jeunesse ;
- de mieux structurer les projets de prévention ;
- de montrer la complémentarité entre l'accompagnement présentiel et numérique ;
- de démontrer l'intérêt pour le professionnel d'intervenir sur le web « à visage découvert ».

Face aux retombées positives de cette présence en ligne, la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) généralise le dispositif à l'ensemble du territoire national en 2017.

QU'EST-CE QU'UN PROMENEUR DU NET ?

La notion de présence éducative sur Internet, fait référence à l'idée de poursuivre la démarche éducative des intervenants de la jeunesse en ligne sur Internet, et notamment via les réseaux sociaux.

Au travers du principe de présence éducative, on retrouve les notions suivantes : l'animation socio-éducative et socio-culturelle, l'éducation populaire, l'information, l'accueil, l'écoute, l'orientation, la prévention primaire, la participation citoyenne, l'accompagnement de projets et d'initiatives.

Le promeneur du net est le professionnel labellisé qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes. Il est mandaté par son employeur et agit dans le cadre d'une convention et respecte la charte des Promeneurs du Net.

Le professionnel utilise le nom « promeneur du net » et il est référencé sur la page départementale du site national : www.promeneursdunet.fr.

Le Promeneur du net assure une présence éducative auprès des pré-adolescents, des adolescents et des jeunes adultes (13 – 25 ans) et peut également être en contact avec des familles.

Les professionnels éligibles (animateur/trice; animateur/trice- informateur/trice jeunesse, éducateur/trice, médiateur/trice numérique, conseiller/ère en insertion, infirmier/ère, psychologue, travailleur/euse social, etc.) travaillent au sein de structures qui accompagnent ou accueillent régulièrement, dans les Côtes d'Armor, un public jeune :

- les accueils collectifs de mineurs : espaces jeunes, services jeunesse, associations de jeunesse
- les centres sociaux et espaces de vie sociale
- les habitats jeunes
- les Maisons des Jeunes et de la Culture
- les Structures Information Jeunesse
- les Missions Locales
- Etc.

OBJECTIFS DU RÉSEAU DES PROMENEURS DU NET

L'objectif principal est de poursuivre, sur Internet, l'action éducative engagée en présentiel par les différents professionnels intervenant auprès des jeunes.

Les objectifs intermédiaires sont les suivants :

- Renforcer le lien social avec les jeunes et entre les jeunes,
- Maintenir le lien social avec les jeunes qui ne fréquentent pas ou plus les structures,
- Rompre l'isolement des jeunes et réduire les inégalités (géographiques par exemple) grâce à la proximité du numérique,
- Développer l'esprit critique des jeunes face à l'information et aux images,
- Favoriser les échanges avec les jeunes,
- Créer une relation de confiance avec les jeunes pour permettre à ces derniers de solliciter l'accompagnement d'une structure,
- Identifier les besoins des jeunes et adapter les pratiques des professionnels,
- Transmettre des informations adaptées aux jeunes,
- Assurer une veille et intervenir auprès des jeunes susceptibles d'être en danger,
- Développer les accompagnements de projet via les réseaux sociaux.

LES MISSIONS DES PROMENEURS DU NET

Il existe 4 grandes missions pour les Promeneurs du Net :

Informier les jeunes :

- informer les jeunes sur l'actualité de la structure, du territoire, les activités, les événements locaux, les projets pouvant les intéresser ;
- informer les jeunes sur les thématiques qui les touchent : santé, conduites à risque, phénomènes d'emprise, citoyenneté, formation, emploi...
- aiguïser l'esprit critique des jeunes, face aux médias, sensibiliser aux usages du numérique.

Faire vivre le réseau social :

- assurer une veille de l'activité des jeunes sur les réseaux sociaux et entrer en contact avec eux lorsque cela semble pertinent sur le plan éducatif ou pédagogique (valoriser une pratique artistique, répondre à un questionnaire, venir en aide à un jeune manifestement en difficulté...).

Participer à des conversations instantanées :

- proposer des espaces de paroles, d'échanges, de débats individuels et/ou collectifs (conversation instantanée, groupes de discussion) ;
- entretenir des relations sociales avec des jeunes connus au sein de la structure ;
- orienter les jeunes vers les professionnels spécialisés selon leur demande ou besoin.

Accompagner des projets en ligne :

- accompagner les initiatives individuelles ou collectives (conseils, suivi, soutien...) ;
- consulter les jeunes (questionnaires, enquêtes, boîtes à idées virtuelles).

LES ENGAGEMENTS DU LABEL PROMENEURS DU NET

Les employeurs des Promeneurs du Net signent une convention avec les institutions signataires (Caf, Conseil Départemental et Mutualité Sociale Agricole) pour une durée de 2 ans.

La structure signe également la Charte nationale des Promeneurs du Net qui précise les valeurs du réseau et du dispositif.

En ce qui concerne les profils des Promeneurs du Net, doivent apparaître :

- Une photo de profil où le visage du Promeneur du Net apparaît.
- Le prénom et le nom du Promeneur du Net, chaque profil doit être nominatif.
- Le nom de la collectivité et/ou de la structure doit être visible sur le profil ainsi que leurs logos éventuellement.
- Le logo des Promeneurs du Net doit figurer sur le profil du Promeneur du Net.

La structure employeuse s'engage à assurer une présence éducative de minimum 3 heures hebdomadaires qui prend en compte :

- Les temps de présence en ligne (conversation instantanée, interactions avec les jeunes et/ou les familles, publications de contenus) sur des tranches horaires adaptées aux disponibilités de la population visée et compatibles avec les horaires de la structure.
- Les temps de veille sur les réseaux sociaux et sur Internet.

La structure s'engage à participer aux instances et aux travaux collectifs suivants :

- Une journée de formation avant de rejoindre le réseau des Promeneurs du Net.
- 4 journées de rencontres départementales au cours de l'année.
- 2 demies-journées d'analyse de pratiques au cours de l'année.
- D'autres ateliers ou journées thématiques peuvent être programmés suivant les besoins des Promeneurs du Net.

LES ENGAGEMENTS DU LABEL PROMENEURS DU NET (2)

Des remontées sur l'activité Promeneurs du Net sont prévues régulièrement, ainsi les Promeneurs du Net et leurs employeurs s'engagent à fournir :

- Une évaluation quantitative mensuelle sur les échanges et les publications.
- Une évaluation qualitative semestrielle sur les échanges.
- Une évaluation annuelle sur les difficultés rencontrés lors de l'année écoulée et les perspectives pour l'année suivante.

La communication locale sur la présence éducative sur Internet est réalisée par le Promeneur du Net et sa structure. La communication peut avoir pour cible les jeunes de la structure et du territoire et leurs familles ; les établissements scolaires ; les professionnels également en lien avec la jeunesse pour l'orientation des jeunes vers les Promeneurs du Net.